

**Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour
pénale internationale
VI ème session – Débat général (3-4 décembre 2007)**

Intervention de la Belgique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

L'année 2007 a marqué le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Après 5 ans d'activités, la Cour, qui, outre la poursuite de sa mise en place, a ouvert une quatrième enquête, délivré 4 nouveaux mandats d'arrêt et entamé une nouvelle affaire, peut se montrer fière des actions déjà menées et des résultats obtenus dans l'accomplissement de sa mission de lutte contre l'impunité et, plus largement, de renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

La Belgique souhaite féliciter la Cour pour les progrès accomplis et saisir l'occasion qui lui est offerte d'intervenir à l'occasion de ce débat général pour évoquer quelques questions spécifiques qui retiennent toute son attention, dans la droite ligne de la déclaration de l'Union européenne prononcée par la Présidence au nom des Etats membres.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'universalité du Statut de Rome, nous nous réjouissons du fait que l'action de la Cour, des Etats parties, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, ait porté ses fruits et que le Statut compte dorénavant 105 Etats parties. La Belgique est heureuse à cet égard de compter dorénavant le Tchad et le Japon parmi les Etats parties. La ratification du Statut de Rome par le Japon constituera sans nul doute un élément de poids pour les autres Etats de la région asiatique jusqu'à présent assez peu représentés

La Belgique continuera d'œuvrer, aux côtés notamment de l'Union européenne, en vue de l'adhésion de nouveaux Etats au Statut de Rome.

Monsieur le Président,

Nous avons évoqué les avancées significatives sur le plan des activités judiciaires de la Cour.

La Belgique félicite la Cour pour ces progrès. Elle est toutefois au regret de constater que les activités judiciaires de la Cour sont freinées par le manque de coopération en matière notamment d'exécution des mandats d'arrêt.

Le thème général de la coopération des Etats et organisations internationales avec la Cour a fait l'objet, cette année, d'intéressantes réflexions et d'échanges entre les Etats parties et des représentants de la Cour au travers des groupes de travail de La Haye et New York. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un rapport formulant des recommandations à cette Assemblée. La Belgique participera activement aux débats sur ce thème en soutenant largement ces recommandations qu'elle met déjà en œuvre dans une large mesure.

Ainsi, elle apporte son entier soutien aux activités de la Cour, tant dans la conduite de ses affaires bilatérales que sur le plan multilatéral dans l'enceinte d'organisations internationales telle l'Organisation Nations Unies.

A titre d'exemple, la Belgique, à de nombreuses reprises, s'est exprimée en faveur de l'exécution des mandats d'arrêts délivrés par la Cour. La Belgique continuera de plaider pour qu'un appel soit lancé aux autorités soudanaises de remplir leurs obligations ressortant de la résolution 1593 du Conseil de sécurité et de procéder à l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Cour.

Dans cet esprit, la Belgique est heureuse également de pouvoir annoncer qu'elle a conclu cette année un 3^{ème} accord bilatéral avec la Cour en vue d'aider au transfert des personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt. Elle a par ailleurs entamé des négociations en vue de conclure un 4^{ème} accord en matière d'exécution des peines.

Elle a en outre, cette année encore, versé une contribution au Fonds d'aide aux victimes ainsi qu'une contribution au Fonds d'aide à la participation des pays les moins avancés.

La Belgique poursuivra ses efforts en vue d'un soutien et d'une assistance cohérente à la Cour et appelle les Etats à agir dans ce sens en mettant en œuvre les recommandations que cette Assemblée aura pu approuver.

Monsieur le Président,

Permettez moi de conclure en espérant que cette session ainsi que la reprise de la session du mois de juin nous permettra de faire de nouveaux progrès en préparation de la Conférence de révision.